

*Les services rectoraux - DRAIO, DRESRI*

*Avec la collaboration des universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et le Havre Normandie*

*Jun 2022*

Vos candidatures pour intégrer une première année de master à la rentrée 2022 ont toutes été rejetées ou vous avez été placé(e) sur liste d'attente.

Vous remplissez les conditions pour saisir la rectrice et faire valoir votre droit à la poursuite d'études (Rappel des conditions de saisine : <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/saisir-le-recteur>).

Vous souhaitez déposer une saisine sur le site internet (<https://saisine.trouvermonmaster.gouv.fr/#/>).

Ce guide vous apportera des conseils pratiques sur la manière de constituer au mieux votre dossier. Dans la dernière partie, vous y trouverez les coordonnées des services rectoraux et universitaires d'information et d'orientation qui peuvent vous accompagner si vous le souhaitez, ainsi que leurs disponibilités pendant l'été 2022.

\*

### **Rubrique « Mention de licence »**

Veillez entrer l'intitulé exact de la mention tel qu'il est indiqué sur votre diplôme ou attestation de réussite.

Ex : « Economie gestion » n'est pas la même chose que « Economie »

### **Rubrique « Diplôme national de licence ou attestation »**

Dans l'attente de votre parchemin de diplôme, le secrétariat de votre UFR vous délivre une attestation de réussite, datée et signée, confirmant que vous avez bien obtenu 180 crédits européens.

Si cette délivrance n'est pas automatique, il vous appartient de contacter l'université pour la demander.

### **Rubrique « Relevés de notes »**

Pour être recevables, les relevés de notes doivent impérativement respecter les conditions suivantes :

- ils sont définitifs (donc datés et signés par l'établissement),
- ils mentionnent le nombre de crédits européens obtenus (ECTS),
- ils couvrent les 6 semestres de licence.

### **Rubrique « Candidatures »**

Nous attirons votre attention sur **la différence entre mention et parcours**. Pour que votre saisine soit recevable, vous devez avoir postulé dans au moins deux *mentions* de master distinctes.

Ex : cinq candidatures dans la mention psychologie ne sont pas suffisantes quand bien même elles porteraient sur différents parcours (psychologie de l'enfant et de l'adolescent, psychologie sociale etc.) En revanche, certaines universités proposent des mentions de Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé ou, par exemple, de Psychologie sociale, du travail et des organisations, qui sont bien distinctes de la mention psychologie.

Par ailleurs, **la mention de la licence que vous avez obtenue doit être compatible avec les mentions des masters demandés**. Une table nationale de cohérence entre les mentions de licence et celles de masters est publiée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et utilisée par les recteurs de région académique, à la fois pour vérifier la validité des dossiers de saisine et pour faire des propositions de poursuite d'études aux étudiants qui les ont saisis. Cette liste est consultable au lien suivant : [https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/Compatibilite\\_DNL\\_DNM.pdf](https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/Compatibilite_DNL_DNM.pdf)

Pour chaque candidature, vous veillerez à bien sélectionner l'établissement et la formation dans le menu déroulant.

Seuls les refus prononcés par l'équipe pédagogique après examen au fond de votre candidature sont pris en compte. Dans le cas où vous n'auriez pas respecté les délais de la procédure de recrutement, ou postulé dans une formation incompatible avec votre parcours, ces rejets ne sont pas recevables.

Les pièces justificatives de refus d'admission, ou de placement en liste d'attente, doivent faire apparaître vos noms et prénoms, l'expéditeur, la date, la mention de master, le motif du refus.

A défaut de courrier, vous pouvez produire une capture d'écran si elle répond à ces attentes.

Les copié-collé sous Word ne sont pas recevables.

### **Rubrique « Lettre de motivation »**

Cette rubrique doit retenir toute votre attention car la lettre de motivation oriente les services rectoraux dans leurs recherches de places, puis elle est prise en compte par les équipes pédagogiques universitaires décidant des admissions, en complément des résultats académiques. Vous devez donc y exposer clairement votre parcours ainsi que votre projet personnel, professionnel et académique.

La lettre de motivation jointe à votre saisine est impérativement un courrier spécifique, adressé à la rectrice. La lettre rédigée précédemment pour entrer dans tel ou tel master ne sera pas prise en compte car elle est trop restrictive sur vos attentes et vos motivations.

Plus précisément, il vous est conseillé de :

- **rappeler le contexte de votre saisine** : mention, année et lieu d'obtention de la licence ; candidatures refusées

- **préciser votre projet de poursuite d'études** : master(s) souhaité(s) en élargissant le plus possible les mentions et la zone géographique, démarches réalisées pour connaître cette ou ces formations, intérêts portés pour le contenu et les objectifs de ce ou ces masters, ce que représente(nt) pour vous le(s) métier(s) visé(s), projet(s) de recherche et lieu(x) de stage envisagés
- **mettre en avant votre parcours académique en lien avec votre projet** : parcours de formation réalisé dans le supérieur, mention(s) obtenue(s), compétences développées (savoirs, savoir-faire, savoir-être), intérêts portés pour certains enseignements, vos points forts au niveau académique
- **valoriser vos expériences professionnelles et personnelles en lien avec votre projet** : emploi(s), job(s) étudiant(s), stage(s), bénévolat, service civique, MOOC, participation à un concours, immersion à l'étranger

Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser la lettre de motivation pour porter à la connaissance de la rectrice et des services universitaires tout événement qui a pu affecter votre parcours et vos résultats en licence : charge de famille, aidant, CDI, autre.

Vous pouvez également faire état des contraintes qui font obstacle à la mobilité géographique pour la poursuite en master.

**Cas particulier** : les étudiants en situation de **handicap** ou dont **l'état de santé est invalidant** sont invités à remplir la rubrique dédiée et à joindre un justificatif, dans le respect du secret médical (ex : notification MDPH, justificatif du suivi par les services universitaires, certificat médical).

\*

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter le site « Trouver mon master », notamment les rubriques « Saisir le recteur » et « FAQ [Foire aux questions] ».

Vous pouvez également bénéficier de l'accompagnement des services rectoraux et universitaires d'information et d'orientation selon les modalités suivantes :

**Université de Caen Normandie**

Les demandes d'information et de rendez-vous sont à envoyer à [orientationinsertion@unicaen.fr](mailto:orientationinsertion@unicaen.fr).  
Fermeture du 21 juillet au 21 août inclus

**Université de Rouen Normandie**

Les demandes d'information et de rendez-vous sont à envoyer à [mio@univ-rouen.fr](mailto:mio@univ-rouen.fr).  
Fermeture du 28 juillet au 17 août inclus

**Université Le Havre Normandie**

Les demandes d'information et de rendez-vous sont à envoyer à [suio@univ-lehavre.fr](mailto:suio@univ-lehavre.fr).  
Fermeture du 14 juillet au 17 août inclus

**Rectorat – Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO – Relais Sup)**

Les demandes d'information et de rendez-vous sont à envoyer à [draio-relais-sup@ac-normandie.fr](mailto:draio-relais-sup@ac-normandie.fr).  
Fermeture du 16 juillet au 28 août inclus